

# Montant des aides à la mobilité d'études

---

Année universitaire 25-26

# Montants des bourses pour une mobilité étude en Europe\*

Groupes de Pays	Durée	Non boursier (Forfait Erasmus+)	Boursier (Forfait Erasmus+ et AMI)
<b>Groupe 1</b> <i>Allemagne, Autriche, Belgique                      Danemark, Finlande, Irlande, Islande,                      Italie, Liechtenstein, Luxembourg,                      Norvège, Pays-Bas, Suède</i>	Semestre	1260	2250
	Année	2520	4270
<b>Groupe 2</b> <i>Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne,                      Estonie, Grèce, Hongrie, Lettonie,                      Lituanie, Macédoine du Nord, Malte,                      Pologne, Portugal, République                      Tchèque, Roumanie, Serbie,                      Slovaquie, Slovénie, Turquie</i>	Semestre	1110	1940
	Année	2220	3910

Le versement des bourses intervient en 2 temps :

- 80% de l'aide versée au début de la mobilité (après réception de l'attestation d'arrivée)
- Le solde à l'issue de la mobilité (après réception de l'attestation de fin de mobilité et sous réserve de soumission du rapport de mobilité)

# Les compléments financiers Erasmus

Le forfait voyage : en fonction de la distance et du moyen de transport utilisé

Distance parcourue	Moyen de transport écoresponsable	Transport standard
10-99 km	56 €	28 €
100-499 km	285 €	211 €
500 – 1999 km	417 €	309 €
2000 – 2999 km	535 €	395 €
3000 – 3999 km	785 €	580 €
4000 – 7999 km	1 188 €	1 188 €
8000 km et plus	1 735 €	1 735 €

Le complément inclusion :

- Pour les étudiants boursiers échelon 6 et 7
- Pour les étudiants en situation de handicap
  - 250 € complémentaire par mensualité Erasmus accordée.

*(entre 2 et 3,5 mensualités Erasmus en fonction de la durée et du groupe Pays)*

# Montants des bourses de mobilité études hors-Europe

Boursiers	Non boursiers
Bourse AMI	Bourse B-Monde*
400€ / mois complet	Min 210 € / mois + un forfait voyage de 150 €
<i>Ex: si mobilité de 3 mois et 19 jours</i> 3 x 400 €	Min 420 € / mois + un forfait voyage de 150 € pour les zones prioritaires**

\*La bourse B-Monde de la Région Bretagne est soumise à condition de revenus :  
Revenu Brut Global / nombre parts fiscales < 30 000 €.

Tout dossier d'un candidat ayant déjà bénéficié d'une aide à la mobilité de la Région au cours de son cycle actuel de formation est inéligible.

\*\* Zones prioritaires hors UE : République d'Irlande, Pays de Galles, Ecosse, Cornouailles britanniques, Ile de Man, et Japon.